

# Au fil des 3 Rivières

## Sommaire

- Le Contrat de Rivière  
« Cance – Deûme/Déôme –Torrenson » ..... Page 2
- Assainissement ..... Page 3
- Un bassin qui s'améliore ..... Pages 4-5
- Communication ..... Page 6
- La parole aux élus ..... Page 8
- La parole aux lecteurs ..... Page 8
- Jeu-Concours ..... Page 8

Population du bassin versant : environ 50 000 habitants  
Superficie du bassin versant : 415 km<sup>2</sup>  
Linéaire de rivières : 147 km



## Edito

Une fois encore cette année 2009 sera marquée par un printemps et un été très secs. Nos cours d'eau en ont hélas fait les frais, toutefois, il est à noter des disparités d'une vallée à l'autre.

Cela appelle plusieurs remarques, tout d'abord il est maintenant certain que nous sommes en train de vivre un changement climatique d'importance, avec une accentuation très marquée des vents augmentant ainsi l'assèchement.

Nous pouvons faire en sorte d'amoindrir ces conséquences et préserver ainsi notre ressource en eau, pour cela nous devons faire preuve d'intelligence, et changer ainsi notre comportement, pour exemple :

- Stopper toute culture trop dispendieuse en eau. Est-il nécessaire de cultiver du maïs dans nos vallées et plateaux de l'Ardèche ?
- Il est urgent de préserver les zones humides (éponges naturelles). En les drainant pour laisser place à l'urbanisation, remblais, etc., celles-ci ne remplissent plus leur rôle.
- Veiller à l'application stricte de la réglementation sur les prélèvements et pompages tout au long des cours d'eau.

Certaines de ces mesures peu contraignantes, pourtant maintes fois édictées, doivent être la règle, notre rôle est de veiller et d'alerter les services de l'état si nécessaire.

Notre structure est aussi et surtout là pour expliquer, conseiller, et il semble qu'en ce domaine, une démarche pédagogique sera fort utile.

Jean-Pierre VALETTE *Président du Syndicat des Trois Rivières*

# Le contrat de rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson

## Syndicat des Trois Rivières et Contrat de Rivière

Le Syndicat des Trois Rivières est une collectivité territoriale regroupant 28 communes entre Loire et Ardèche. Il porte et veille à la bonne réalisation d'une procédure contractuelle : « Le Contrat de Rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson ».

Cette année, les communes ont été sollicitées afin de réaliser un bilan de leurs travaux d'assainissement pour faire un point sur l'état d'avancement du contrat. Ce bilan permettra d'élaborer et de signer un avenant au contrat de rivière au cours de l'année 2010 entre les différents partenaires techniques et financiers et les collectivités.

La prolongation d'une année du contrat de rivière sera également sollicitée par le Syndicat des Trois Rivières auprès des partenaires par l'intermédiaire de cet avenant.

Assainissement de nouveaux hameaux, construction de stations d'épuration, restauration et entretien des cours d'eau, aménagements piscicoles, communication et sensibilisation seront à nouveaux les maîtres mots du contrat.



Pictogramme des produits chimiques :  
Dangereux pour l'environnement

### Quelques notions sur l'assainissement des eaux usées

L'assainissement des eaux usées répond à une nécessité de préservation des ressources en eau et de protection du milieu naturel.

L'assainissement des eaux usées domestiques est soit collectif (tout à l'égout), soit autonome (fosse sceptique). Quelque soit le type d'installation, il ne faut pas déverser de produits polluants et toxiques dans les canalisations :

- Produit phytosanitaires, désherbants ou engrais.
- Produits pesticides, insecticides, raticides...
- Huiles de vidange.
- Hydrocarbures, essence à détacher, peintures...



### Zoom sur... Les lingettes : ennemi n°1 des stations d'épuration.

De nombreux dysfonctionnements de stations d'épuration sont dues à la présence dans le circuit des eaux usées (tout-à-l'égout) de corps étrangers : papier en quantité supérieure à la normale, serviettes hygiéniques, couches et surtout lingettes nettoyantes.

Même si, sur plusieurs emballages de lingettes, on peut lire la mention « biodégradables », ces dernières, de par leur composition (fibres textiles et plastiques) ne passent pas suffisamment de temps dans les canalisations jusqu'aux stations d'épuration pour assurer la biodégradabilité de ces produits.

Elles provoquent alors des bouchages de pompes, obstruent les grilles allant jusqu'à la détérioration totale des moteurs et perturbent le fonctionnement des stations d'épuration. Il faut donc impérativement les jeter à la poubelle et non dans les WC.

**Ces produits à usage unique et polluants ne doivent pas être jetés dans les WC, mais dans la poubelle des ordures ménagères.**



*Les lingettes, les serviettes hygiéniques... bouchent les canalisations et envoient les effluents dans le milieu naturel, la rivière.*



## La qualité de l'eau

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000 fixe un objectif ambitieux aux Etats membres de l'Union : atteindre le bon état des eaux en 2015.

Cet objectif est visé par le futur SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin Rhône-Méditerranée et par son programme de mesures qui seront adoptés fin 2009.

Le futur SDAGE 2010-2015 arrêtera pour une période de 6 ans les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Il fixe des objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015 et se décline en huit orientations fondamentales.

La lutte contre les pollutions et la non dégradation des milieux aquatiques restent toujours des objectifs majeurs du nouveau SDAGE.

Sur le bassin versant Cance-Deûme/Déôme-Torrenson, des efforts conséquents ont été effectués et perdurent depuis plus de 5 ans, par l'ensemble des collectivités afin d'améliorer la qualité des eaux.

Ainsi, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette construit actuellement une nouvelle unité de traitement. Cette dernière, de type filtres plantés de roseaux, est dimensionnée pour traiter les effluents de 1 500 équivalent/habitants. Un traitement tertiaire sera également mis en place après les filtres à roseaux afin d'améliorer la qualité du rejet des effluents. Le rejet des eaux traitées de cette station d'épuration se fera sur le bassin versant du Pontin afin de préserver au maximum la retenue d'eau potable du barrage du Ternay.



La commune de Quintenas a quant à elle finalisé l'assainissement du hameau de Brézenaud. Le projet a consisté à installer l'ensemble des réseaux de collecte et de transfert ainsi qu'une

station d'épuration de type filtres à sables pour traiter 100 équivalent/habitants.

Cette opération permet ainsi d'assainir l'ensemble du hameau qui présentait de nombreux problèmes sanitaires en raison d'une faible aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement autonome.



# Un bassin qui s'améliore

## LES ZONES HUMIDES

Une zone humide est un terrain où l'eau est présente naturellement de façon permanente ou temporaire. Les prairies humides, les tourbières, les mares en sont des exemples. Des espèces caractéristiques vivent dans ces milieux. On peut citer les joncs, les laïches, les saules, les orchis... mais aussi les grenouilles, les libellules, les papillons...

Ces milieux remplissent des fonctions de régulation des écoulements d'eau (grenier à eau). Les zones humides fonctionnent comme une éponge, absorbent l'eau en période de crue et la "relâchent" en période de sécheresse. Elles ont également un rôle de filtre naturel (épuration de l'eau).



Un petit marais.



Aménagement pédagogique d'une tourbière.



Depuis longtemps, les zones humides sont considérées comme insalubres et sont par conséquent asséchées. La destruction de ces espaces engendre d'importants bouleversements naturels. Les phénomènes de crue et de sécheresse sont amplifiés.

Les zones humides sont protégées par toute une réglementation : lois, conventions... Au niveau local, ces milieux doivent être inscrits aux documents d'urbanisme des collectivités. Pour ce faire, les zones humides ont été inventoriées par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels afin de les porter à connaissances des acteurs concernés et de les préserver.



Une prairie humide.

## Ancienne décharge d'Annonay

La Roche Péréandre, le pont suspendu de Moulin sur Cance, la Route Départementale "no-kill", Tourtel, autant de sites de la vallée de la Cance.

Cette dernière, située à environ 5 km d'Annonay présente un caractère naturel.

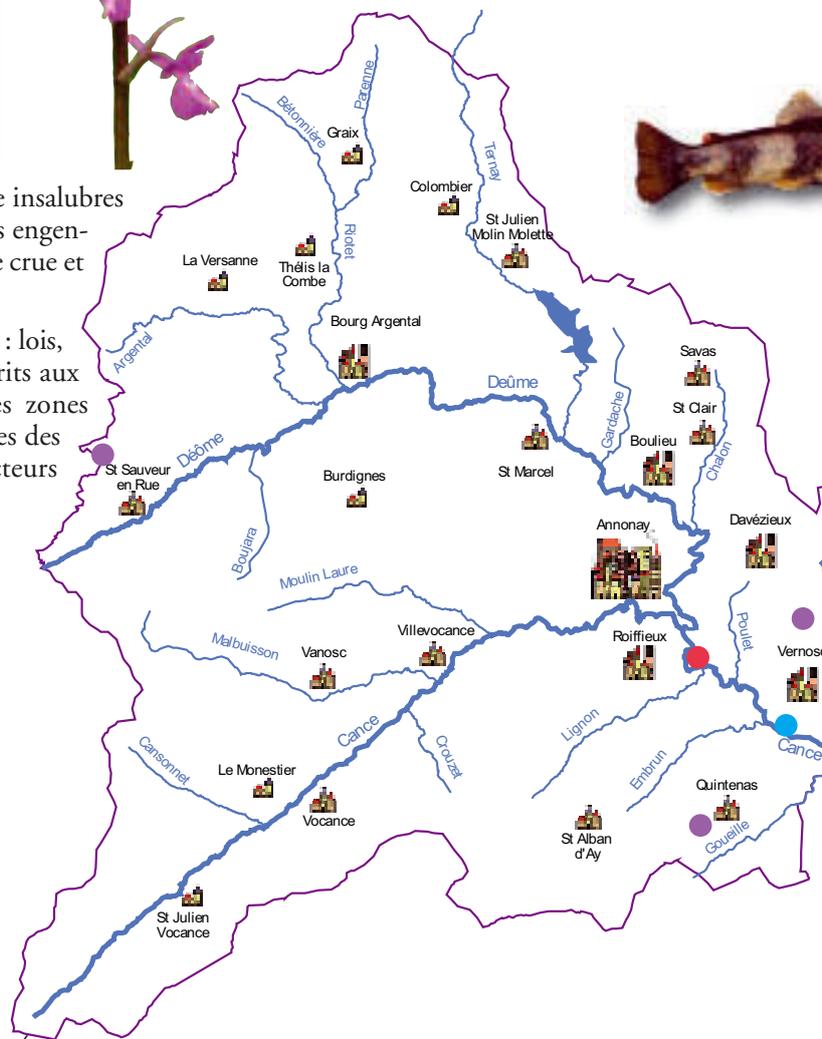
Le lit et les berges de cette vallée sont différentes crues de la Cance qui d'Annonay en emportant déchets,

Le Syndicat des Trois Rivières vient de réhabiliter l'ancienne décharge située en aval d'Annonay. Cette étude permettra de définir les actions nécessaires à la protection, la stabilisation de cette ancienne décharge.

Bientôt une petite Corse en Ardèche.



La décharge



...e les pieds dans l'eau.



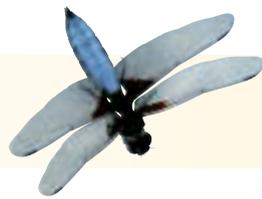
mentale 270, le parcours de pêche à découvrir se situant sur la basse

minutes du centre-ville d'Anno-et sauvage à l'état pur.

ont toutefois souillés suite aux dif-ai érodent l'ancienne décharge tissus, sacs plastiques, ferrailles....

ent de lancer une étude sur cette de la station d'épuration Acantia. avec précision les aménagements ilisation et la mise en sécurité de

che !!!



## Des travaux de rivière sur le Torrenson

Le Torrenson est un cours d'eau qui prend sa source sur la commune de Davézieux et qui se jette dans le Rhône à Andance après avoir traversé les communes de Saint Cyr, Thorrenc et Saint Etienne de Valoux. Ce petit cours d'eau souvent à sec l'été peut, comme son nom l'indique, se transformer en véritable torrent lors des fortes précipitations d'automne ou de printemps occasionnant par la même, d'importants dégâts. Une gestion équilibrée et régulière de sa végétation de berge s'impose donc.

Pour ce faire, le Syndicat des Trois Rivières a mis en place un programme de gestion pluriannuel du lit et des berges du Torrenson.

Une intervention a eu lieu ce printemps sur la végétation, sur les communes de Thorrenc et de Saint Etienne de Valoux. Des travaux de stabilisation de berges sont prévus fin septembre 2009 au lieu-dit la Motte sur la commune d'Andance, et courant 2010 sur Saint Etienne de Valoux dans la traversée du village.

Une vaste opération d'entretien de la végétation des berges du Torrenson débutera quant à elle à l'automne 2009. Cette opération sera réalisée par l'équipe rivière du syndicat.



Avant

Les travaux d'entretien sur le Torrenson à Thorrenc.



Après



## sur... Quand pêcheurs rime avec acteurs... Parcours de Pêche sportive sur la basse Cance

Fortement dégradée lors de la deuxième moitié du vingtième siècle, la rivière Cance était auparavant considérée comme l'une des meilleures rivières à truites de la Région Rhône-Alpes.

Depuis plusieurs années, avec les efforts des collectivités en matière d'assainissement et une prise de conscience du rôle majeur des milieux aquatiques, la nature reprend ses droits. Les améliorations apportées aux problématiques des bassins versants permettent désormais de constater le développement de la vie piscicole sur la basse Cance. Soucieux de traduire cette première reconquête des milieux dans les faits et d'être ainsi un acteur du développement environnemental et touristique local, l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique « La Gaule Annonéenne » a décidé d'y aménager un parcours de pêche sans tuer (no kill) où tout poisson capturé doit être remis à l'eau.

Le public visé est large et multiple : les touristes et les pêcheurs des départements voisins auront la garantie, lors d'un séjour sur le bassin d'Annonay, de trouver un parcours riche en poissons, facile d'accès dans un cadre paysager magnifique. Le réseau de sentiers pédestres et la proximité du pont historique de Moulin-sur-Cance renforcent l'intérêt touristique de ce parcours.

**Pour plus d'informations sur ce parcours :**  
[www.annonay-peche.com/parcou07.htm](http://www.annonay-peche.com/parcou07.htm)

Le parcours "no kill" dans la basse vallée de la Cance.



Un pêcheur sur le parcours de la Cance.



# Communication

## Le désherbage chimique

Il existe des dispositions particulières concernant l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones proches des points d'eau (cours d'eau, plans d'eau, fossés... permanents ou intermittents). Les traitements réalisés avec des produits phytosanitaires doivent respecter la largeur de zone non traitée autour des points d'eau, figurant sur l'étiquette du produit (20, 50, 100 mètres ou plus). En l'absence de mention sur l'étiquette, la largeur minimale à respecter est de 5 mètres.

L'utilisateur de produits phytosanitaires est responsable des conséquences de son emploi. Il doit prendre en compte les conditions climatiques (vent et pluie) pendant et après l'application du produit. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des produits phytosanitaires et en cas de faits nuisibles sur la santé et de dommage sur la faune et la flore, des sanctions sont prévues par le Code Rural et par le Code de l'Environnement.

## Quelles alternatives aux produits phytosanitaires ?



40 élus et employés communaux ont participé activement à une journée de sensibilisation sur les produits phytosanitaires, organisée par le Syndicat des Trois Rivières en collaboration avec le FREDON Rhône-Alpes.

Au cours de la matinée, un point a été fait concernant les impacts environnementaux (qualité de l'eau, pollution, ...) et humain (maladies). La réglementation en vigueur pour l'utilisation des produits phytosanitaires a également été présentée.

Pour limiter l'usage de ces derniers voire ne plus les employer, plusieurs solutions ont été préconisées : utiliser des moyens thermiques, des produits biologiques, pailler les plantations, cultiver des plantes qui couvrent les sols...



sur...

## Opération rivière propre sur le Torrenson

Le 4 juillet 2009, le Syndicat des Trois Rivières et la commune d'Andance avaient convié la population pour nettoyer la rivière Torrenson et ses berges.



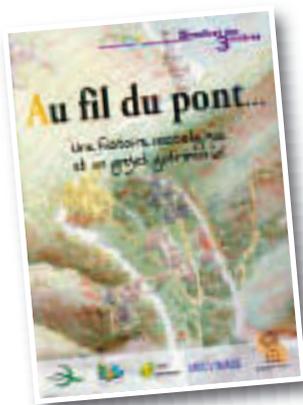
Déchets sortis de la rivière.

Munis de gants et de sacs poubelles, les participants sont partis à la "chasse aux trésors". Malheureusement, la chasse ne fut pas difficile et les trésors décevants. Plastiques, pneus, ferrailles..., 500 kilos de déchets ont été sortis du Torrenson sur environ un kilomètre et demi !!!

Ces opérations sont régulièrement organisées sur le bassin versant.



Bénévoles lors de la journée propre.



## « Au fil du pont... »

Le DVD du film « Au fil du pont... » est toujours disponible au Syndicat des Trois Rivières. Il évoque la vie autour du pont suspendu de Moulin sur Cance et du projet de valorisation de la basse vallée de la Cance avec le projet de restauration à l'identique du pont suspendu de Moulin sur Cance.

Le DVD est en vente 10 €, au Syndicat des Trois Rivières, le lundi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.



## Exposition sur l'eau

L'exposition, réalisée par le Syndicat des Trois Rivières, a pour but d'informer le public, petits et grands, sur diverses notions de l'eau. Elle est composée de six panneaux et de leur support (80x200cm). Les thèmes abordés sont le bassin versant, le contrat de rivière, l'écosystème rivière, la faune des cours d'eau, l'eau potable et l'eau usée.

Elle est itinérante et prêtée gratuitement à toutes les structures (collectivités, écoles, associations...) du bassin versant qui souhaitent sensibiliser le public sur l'eau.



## Entre l'école et la rivière

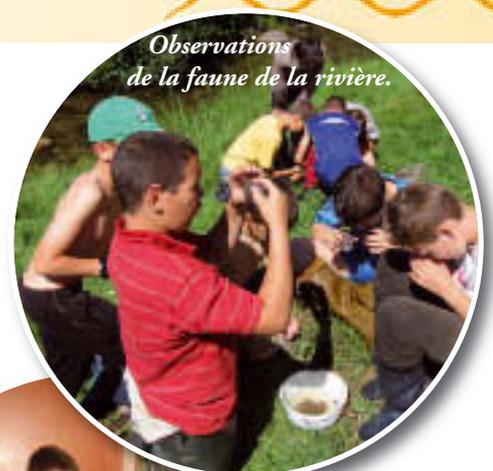
### L'eau et les scolaires

Les animations du Syndicat des Trois Rivières ont rencontré un grand succès en 2008-2009. Environ 600 élèves ont été sensibilisés sur le cycle naturel de l'eau, l'eau potable, l'eau usée et la découverte du milieu rivière.

Les animations se déroulent souvent en classe, au bord des rivières ou par des visites de station d'épuration par exemple.

Pendant les interventions, le matériel pédagogique utilisé sert à manipuler, observer, expérimenter..., de façon à constituer un moyen d'"accroche" efficace.

Les animations sont proposées gratuitement à toutes les écoles, les centres de loisirs... des communes du bassin versant du Syndicat des Trois Rivières.



*Observations de la faune de la rivière.*



*Visite de la station d'épuration par les élèves.*



*Identification des animaux de la rivière.*



# La parole aux Elus...

**Syndicat des Trois Rivières : Qu'est ce qu'apportent le Contrat de Rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson et le Syndicat des Trois Rivières à la commune ?**

**Denis Plenet :** Tout d'abord, d'une manière générale, une cohérence d'actions visant à améliorer la qualité de nos cours d'eaux. Pour nous, élus, la mise en place des réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées sont des priorités. Le Contrat de Rivière permet d'intégrer nos programmes au niveau du bassin versant en y intégrant d'autres dimensions : protection et entretien des berges, prise en compte de la faune et de la flore de nos cours d'eaux qui permet d'évaluer la réussite de nos programmes d'assainissement, informations et prévention avec les actions du syndicat en direction des scolaires et des élus. Le syndicat avec son rôle de guichet unique nous facilite la tâche pour toutes les demandes de subvention. Il nous assiste lors du montage des marchés et des appels d'offres.

**STR : Quelles actions, la commune a-t-elle réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière depuis sa mise en place en 2004 ?**

**DP :** Depuis 2004, la commune a réalisé pour environ 300 000 euros de travaux avec la création de plusieurs réseaux de transfert entre la station d'épuration existante d'Armenon et les hameaux de Clémentieux, Mourio et Midon.

**STR : Quelles sont les actions en cours sur votre commune ? (en cours, en projet ou juste terminées)**

**DP :** Nous sommes actuellement en train de réaliser l'assainissement du hameau de Vert avec la création d'un réseau de transfert, la mise en séparatif d'un ancien réseau et la construction d'une station d'épuration avec filtres à roseaux. Ces travaux en cours de réalisation devraient s'achever en fin d'année. Nous aurons ainsi terminé l'ensemble des travaux inscrits dans les fiches actions du contrat de rivière.

**STR : La commune aurait-elle entrepris ces actions sans le contrat de rivière ? Pourquoi ?**

**DP :** La commune aurait certainement entrepris des travaux d'assainissement mais sans contrat de rivière nous n'aurions pas réalisé tout ce que nous avons programmé sur cette période avec un taux de subvention moyen de plus de 65%. Le contrat de rivière nous a obligés à avoir une réflexion sur la durée tout en prenant en compte les capacités d'investissement de notre commune.

Denis PLENET, Maire de Vernosc

## Jeu concours

Afin d'associer le jeune public, le Syndicat des Trois Rivières propose des jeux (sous forme de suite logique et de lettre double) destinés aux enfants.

Les participants doivent renvoyer le bulletin ci-dessous, dûment complété, avant le 20 décembre 2009, le cachet de la poste faisant foi. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin par enfant.

Les prix sont les suivants :

Les prix sont les suivants :

1<sup>er</sup> prix : le jeu « des rondins des bois »

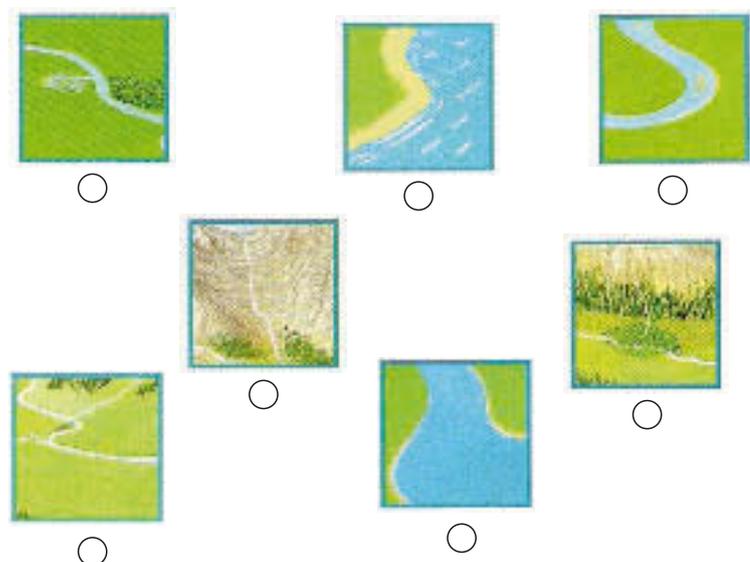
2<sup>ème</sup> prix : une station météo

3<sup>ème</sup> prix : un hélicoptère en bois solaire

4<sup>ème</sup> prix : le guide de la nature pour tous

5<sup>ème</sup> prix : un livre quiz sur l'écologie

**Suite logique** Numéroté les dessins (de 1 à 7) de la source à la mer.



Un tirage au sort des bulletins comportant les bonnes réponses à la suite logique et à la lettre double sera effectué le 5 janvier 2010 pour déterminer les 5 gagnants. Chaque gagnant sera avisé personnellement du résultat.

Les réponses sont à envoyer au **Syndicat des Trois Rivières**  
Château de la Lombardière – BP 8 – 07 430 DAVEZIEUX.

Les réponses expédiées après le 20 décembre 2009 ne seront pas prises en considération.

**Lettre double**

Rayer 2 par 2 toutes les lettres identiques. Avec celles qui restent, retrouver le nom d'une commune du bassin versant : \_\_\_\_\_ C \_

B W G B L Y V P  
O U R G C P R A  
M N L E W M U Y

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Numéro de téléphone (facultatif) : .....